



## CONTEXTE DE L'ARRACHAGE EN GIRONDE

Ce panorama a été réalisé par l'Observatoire du Foncier Agricole du Pôle Territorial Cœur Entre-deux-Mers suite à la première vague d'arrachage sanitaire en Gironde en 2023 et grâce aux données du CIVB et de la DDTM.

Dépôt des dossiers pour la **1ÈRE VAGUE D'ARRACHAGE**

20 novembre 2023



20 décembre 2023

### Objectifs

Lutter contre la flavescence dorée



Éviter la surproduction



### Que devient la parcelle arrachée ?

#### DIVERSIFICATION

= mettre en place de nouvelles cultures



Tous les types d'arrachage subventionné entraînent la perte des droits de plantation de vignes

#### RENATURATION

parcelle conservée ainsi pendant au moins **20 ans**



#### ou BOISEMENT

parcelle conservée ainsi pendant au moins **30 ans**



Une seconde vague de dépôt des dossiers a été ouverte uniquement sur le volet « renaturation » financé par l'État, pour les parcelles n'ayant pas déjà fait l'objet d'une demande d'aide lors de la première vague de dépôt.

Nous ne disposons que d'une partie des données (CIVB - DDTM - SIG du vin de Bordeaux) concernant les parcelles viticoles arrachées. D'autres vagues d'arrachage ont eu lieu en 2024 et auront lieu en 2025. La 3ème vague, financée par l'État à hauteur de 4 000 € par hectare non conditionné (avec un gel des droits de plantation pendant 6 ans), dispose d'une enveloppe nationale de 120 000 000 €. Les estimations porteraient à 18 000 ha arrachés pour toutes les vagues en Gironde.

## EN CHIFFRES

**5 960,14** hectares arrachés en Gironde en 2023

dont **1 707,95** hectares arrachés sur le Cœur Entre-deux-Mers

soit **6,07 %** des vignes du territoire

(en se basant sur le recensement agricole 2020)

ou **4,65 %** de la SAU

(surface agricole utile 2020 : 36 745 ha)



**29%** des hectares de vignes arrachés en Gironde sont sur le Cœur Entre-deux-Mers



### Zoom sur



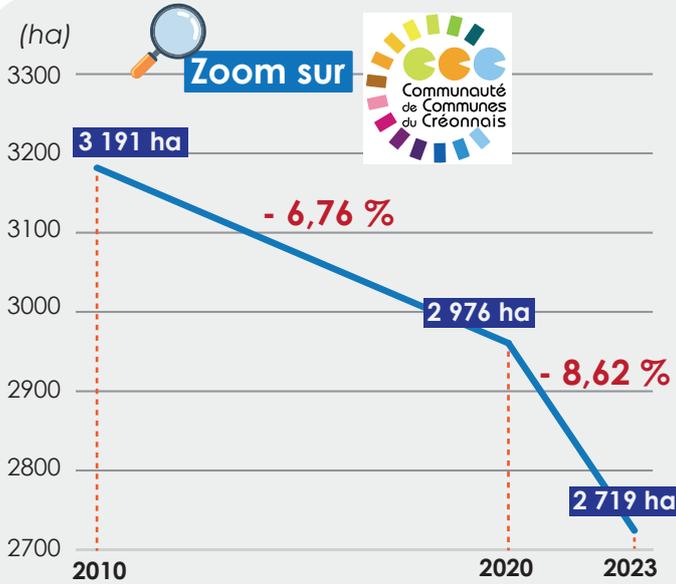
La superficie totale de la CdC est de **12 400 ha** dont **3 897 ha** de SAU (2020)

↳ **256,55** hectares arrachés

soit **8,62 %** des vignes

ou **6,58 %** de la SAU

## ÉVOLUTION DE LA SURFACE EN VIGNES DEPUIS 2010



### Évolution de la surface en vignes (en ha) sur la communauté de communes du Créonnais avec le plan d'arrachage 2023

La surface en vignes de la CdC a diminué de manière linéaire entre 2010 et 2020 (- 6,76 %). Depuis 2020, l'arrachage a entraîné une diminution plus importante de la surface en vignes (- 8,62 %). Cette tendance devrait s'accroître avec la deuxième vague d'arrachage.

Toutefois, en raison de l'absence de données complètes, cette diminution est probablement sous-estimée.

### Évolution de la surface en vignes sur le Cœur Entre-deux-Mers

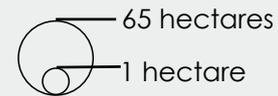


## ARRACHAGE PAR COMMUNE

### Répartition des parcelles arrachées sur la CdC

Surfaces arrachées par commune :

- 0 hectare
- 1 - 12 hectares
- 12 - 26 hectares
- 26 - 48 hectares
- 48 - 65 hectares



Devenir des terres arrachées :

- Renaturation (boisement, jachère)
- Diversification

**i** Nous vous invitons à nous contacter pour intégrer l'**Observatoire du Foncier Agricole** et ainsi accéder à des données plus détaillées.

Source : CIVB - DDTM - SIG du vin de Bordeaux  
Analyse des données par l'espace Agri'Alim du Pôle Territorial Cœur Entre-deux-Mers

## FOCUS DIVERSIFICATION

**1 707,95** hectares arrachés sur le Cœur Entre-deux-Mers

dont

**780,07** ha pour la diversification

**927,88** ha pour la renaturation

**Zoom sur**

**256,55** hectares arrachés sur le Créonnais

dont

**107,73** ha pour la diversification

**148,82** ha pour la renaturation



## QUELLES CONSÉQUENCES POUR LE TERRITOIRE ?

### Économique

Une baisse du nombre d'exploitations et des surfaces cultivées entraîne une diminution des emplois dans le secteur viticole, ainsi qu'une réduction de la valeur ajoutée du territoire. De plus, cela entraîne une diminution de la taxe foncière sur les propriétés non bâties perçue par les communes.

### Paysagère

L'arrachage modifie les paysages, laissant les parcelles en friche avant qu'elles ne changent de fonction (diversification ou renaturation).

### Environnementale

La vigne est une plante drainant l'eau. En l'absence de celle-ci, les terres sont plus sujettes aux ruissellements.

## LES PARTENAIRES POUR ACCOMPAGNER VERS DE NOUVELLES FILIÈRES



La **Chambre d'Agriculture** accompagne les viticulteurs dans leur transition en les aidant à identifier l'activité complémentaire la plus adaptée à leur exploitation, tout en leur offrant un soutien technique. Voici les filières proposées\* :

Pour accéder au catalogue et fiches techniques, rendez-vous ici :



[gironde.chambre-agriculture.fr/diversification](http://gironde.chambre-agriculture.fr/diversification)

- |  |                 |  |                    |
|--|-----------------|--|--------------------|
|  | Oliviers        |  | Céréales fourrage  |
|  | Noisettes       |  | Agneau de Pauillac |
|  | Kiwis           |  | Bovins viande      |
|  | Chanvre         |  | Porcs plein air    |
|  | Raisin de table |  | Canards gras       |

\*Liste non exhaustive



Le **CIVAM PPML** (Centre d'Initiative pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural - Produire Partager Manger Local) accompagne les maraîchers dans le développement de leur activité et favorise la mise en réseau des producteurs.



• AGROBIO GIRONDE •

**Agrobio Gironde** propose des formations collectives destinées à accompagner les agriculteurs dans leurs projets de diversification. Ces formations permettent de renforcer les compétences des exploitants et de les orienter vers des solutions adaptées à leurs besoins, afin de diversifier et valoriser leur activité.



Les formations sont à retrouver ici : [www.bionouvelleaquitaine.com/se-former/](http://www.bionouvelleaquitaine.com/se-former/)



Liste des acteurs non exhaustive

## Et le Pôle Territorial Cœur Entre-deux-Mers ?

L'**Observatoire du Foncier Agricole** peut vous accompagner pour l'identification des parcelles à enjeux sur votre territoire. Vos communes peuvent y adhérer dès maintenant !

Contactez **Lucille FERRON** 07 88 85 57 69 [foncier@coeurentre2mers.com](mailto:foncier@coeurentre2mers.com)

Vous voulez en savoir plus sur les acteurs et les financements des projets de diversification ? Contactez l'Espace Agri'Alim à [agrialim@coeurentre2mers.com](mailto:agrialim@coeurentre2mers.com)

[www.coeurentre2mers.com](http://www.coeurentre2mers.com)

[www.facebook.com/agrialimcoeurentre2mers/](https://www.facebook.com/agrialimcoeurentre2mers/)

Document réalisé en Mars 2025 par l'Espace Agri'Alim du Pôle Territorial Cœur Entre-deux-Mers dans le cadre du Programme Alimentaire Territorial